

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° DN571

présenté par  
M. Thiériot

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel sur les ressources extra-budgétaires.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de mesurer la part des ressources extra-budgétaires sur la période 2024-2030, il serait utile que le ministère en charge des armées produise à destination des parlementaire un rapport annuel sur les ressources extra-budgétaires.